



NOTE CONCEPTUELLE

Atelier sur « la concurrence vs la réglementation et la structure organisationnelle convenable pour une agence de concurrence »

06-07 avril 2021

12:00-13:00 heure d'Istanbul (GMT+3)

Contexte

Les autorités de la concurrence assument le rôle de régulateur pour prévenir la cartellisation et la monopolisation et pour protéger les droits des consommateurs en contrôlant, régulant et surveillant les marchés afin de mettre en place une culture de concurrence fonctionnelle. À cet égard, le SESRIC a développé le Programme de renforcement de capacité pour les autorités de concurrence (CA-CaB) en 2012 en vue d'améliorer les capacités des ressources humaines des autorités de concurrence opérant dans les États membres de l'OCI.

En collaboration avec l'Autorité turque de la concurrence et dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des autorités de la concurrence du SESRIC, cet atelier vise à explorer le droit et la politique de la concurrence et à souligner l'importance de systèmes de concurrence efficaces dans les États membres de l'OCI.

Justification

Au cours du dernier siècle, les pays qui appliquaient les principes sous-jacents d'un système de marché libre contrôlé par les règles de la concurrence ont connu une forte augmentation de leur PIB. La croissance de leur richesse s'est accompagnée d'une augmentation de la qualité de vie ainsi qu'une augmentation des choix des consommateurs dans ces pays. Toutefois, ces résultats n'ont été observés que dans les pays où les règles de concurrence permettent un contrôle efficace du système de marché libre. En effet, les économies de marché ne donnent pas les résultats escomptés sans les règles de concurrence libre et équitable, car les règles de concurrence empêchent la cartellisation et la monopolisation. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne pouvons penser à une économie prospère sans un droit de la concurrence appliqué efficacement.

Les règles de concurrence n'améliorent pas seulement la production d'une économie de marché, mais permettent également aux entreprises nationales de concurrencer les entreprises situées dans d'autres pays sur les marchés internationaux. Les entreprises ont de meilleures chances de réussir lorsqu'elles sont en concurrence avec leurs rivaux et il est rare de voir une entreprise internationale prospère opérer sur un marché intérieur non concurrentiel.

La concurrence améliore également la vie des consommateurs en leur offrant plus de choix et de meilleurs produits et services à des prix abordables. Sans un marché concurrentiel, les entreprises ne sont pas motivées pour innover, améliorer la qualité de leurs produits et réduire leurs prix. Par

conséquent, la concurrence renforce le pouvoir des consommateurs et leur permet de choisir parmi une grande variété de produits ou de services.

Toutefois, sur certains marchés/ secteurs, la concurrence peut ne pas donner de résultats économiquement optimaux. Dans ce cas, les décideurs politiques choisissent souvent de mettre en place une réglementation. Dans la littérature, il est généralement indiqué que la décision de réglementer une industrie ou un marché peut être justifiée en cas de défaillance du marché (nécessité d'un bien public, des obstacles difficiles à l'entrée au marché, présence d'externalités, etc.), de nécessité de promouvoir l'intérêt public ou particulier (préoccupations en matière de santé et de sécurité, menaces environnementales, codes du travail, etc. Cependant, il est également indiqué dans la littérature que les décideurs politiques devraient choisir de réglementer une industrie après une recherche approfondie et une analyse coûts/bénéfices.

Comme indiqué ci-dessus, les règles de concurrence sont nécessaires pour améliorer la compétitivité des entreprises et le bien-être des consommateurs. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces règles est tout aussi importante. Une économie de marché libre ne peut pas atteindre les résultats souhaités sans une mise en œuvre efficace des règles de concurrence, car les entreprises abuseront de ce système en formant des cartels, en abusant de leur position dominante ou en devenant des monopoles. Par conséquent, chaque pays devrait mettre en place une autorité de la concurrence qui fonctionne bien afin de prévenir les répercussions négatives du système de marché libre.

Dans ce contexte, chaque agence de la concurrence devrait être organisée en fonction des responsabilités et des tâches qui lui sont assignées afin de garantir une structure organisationnelle efficace qui l'aidera à remplir le rôle qu'on attend d'elle. À cet égard, une agence de la concurrence chargée uniquement de la protection de la concurrence ne devrait pas être organisée de la même manière qu'une agence chargée de la concurrence et de la protection des consommateurs ou de la concurrence et de la concurrence déloyale. Chaque tâche nécessite des structures organisationnelles, des styles de gestion et des processus de prise de décision différents. Par conséquent, la structure organisationnelle d'une agence de la concurrence efficace et performante, qui est fondamentale pour le fonctionnement du système de marché libre, devrait être conçue en fonction des tâches qui lui sont assignées afin d'assurer une performance optimale.

Objectifs

Les objectifs généraux de l'atelier sont de mieux comprendre :

- Les avantages de la concurrence pour l'économie, tant pour les entreprises que pour les consommateurs,
- Les moyens de mettre en œuvre les règles de concurrence afin de tirer pleinement profit d'un système de marché libre,
- Les exigences et conditions qui conduisent à la réglementation d'un marché ou d'une industrie,

	- Commission de la concurrence du Pakistan, M. Ahmed QADIR, Directeur general
13:15 – 13:30	Débat ouvert
13:30 – 13:40	Pause
13:40 – 13:55	Concurrence vs réglementation : Quel est le bon équilibre ? Discours principal: Mme Fathia. HAMMED, Vice Présidente du Conseil de la concurrence de Tunisie
13:55 – 14:40	Expériences des pays - Autorité turque de la concurrence, M. Şamil PİŞMAF, Directeur adjoint par intérim du Département de l'analyse économique et de la recherche - Commission nationale de la concurrence et de la consommation du Burkina Faso, M. Daouda OUEDRAOGO, Secrétaire permanent
14:40 – 15:00	Débat ouvert
Deuxième journée: Mercredi 07 avril 2021	
12:00 – 12:15	Organiser une autorité de la concurrence : Existe-t-il un moyen optimal ? Discours principal : M. Iskandar bin ISMAIL, PDG de la Commission de la concurrence de Malaisie
12:15 – 13:00	Expériences des pays (pour les autorités ayant uniquement un mandat de concurrence) - Autorité turque de la concurrence, Mme Nese Nur ONUKLU, directrice adjointe par intérim du département de la surveillance et de l'application des règles III - Commission pour la supervision de la concurrence des entreprises en Indonésie, M. Baried EFFENDI, conseiller principal - Comité national de la concurrence du Cameroun, M. Felix FOTSO, Vice-président
13:00 – 13:15	Débat ouvert
13:15 – 13:25	Pause

13:25 – 14:10	Expériences des pays (pour les autorités ayant un mandat en matière de concurrence et de consommation) - Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs en Gambie, M. Amadou CEESAY, Secrétaire exécutif
14:10 – 14:30	Débat ouvert
14:30 - 14:45	Évaluation générale et la voie à suivre
14:45 - 15:00	Observations finales